

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1877 à 1892

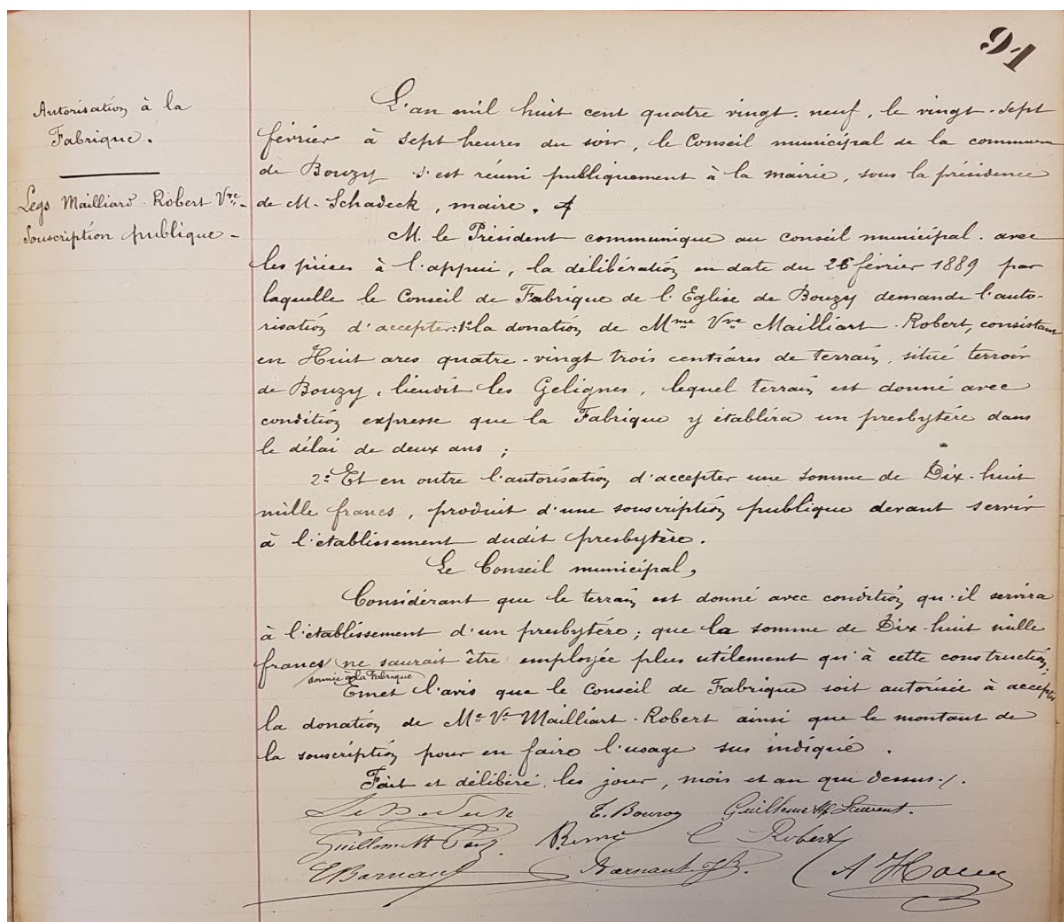
-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17682

-0-

fiche n°129

27 février 1889 - Délibération relative à la donation de Madame Veuve Mailliart d'un terrain, situé lieudit Les Gelignes, pour la construction d'un presbytère



« L'an mil huit cent quatre vingt neuf, le vingt sept février, à sept heures du soir, le conseil municipal de la commune de Bouzy s'est réuni publiquement à la mairie, sous la présidence de Monsieur Schadeck, Maire.

Monsieur le président communique au conseil municipal, avec les pièces à l'appui, la délibération en date du 26 février 1889 par laquelle le Conseil de Fabrique de l'église de Bouzy, demande l'autorisation d'accepter :

1° - La donation de Madame Veuve Mailliart Robert, consistant en 8 ares 83 centiares de terrain, situé terroir de Bouzy, lieudit les Gelignes, lequel terrain est donné avec condition expresse que la Fabrique y établira un presbytère dans le délai de deux ans ;

2° - Et en outre, l'autorisation d'accepter une somme de 18000 francs, produit d'une souscription publique devant servir à l'établissement dudit presbytère.

Le conseil municipal,

Considérant que le terrain est donné avec condition qu'il servira à l'établissement d'un presbytère ;

Que la somme de 18000 francs donnée à la Fabrique ne saurait être employée plus utilement qu'à cette construction ;

Emet l'avis que le Conseil de Fabrique soit autorisé à accepter la donation de Madame Veuve Mailliart Robert ainsi que le montant de la souscription pour en faire l'usage sus-indiqué.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus »